

French text follows English text. Le texte en français suit le texte en anglais

**2020/21 School Year Optional Diploma Exams
Questions and Answers**

Q1. For the 2020/21 school year, diploma exams are optional. Who determines who writes them?

A1. Students and their parents will decide whether the student would like to write their diploma exam. If the diploma exam is not written, an exemption will be provided. To receive an exemption, students need to be currently taking the course and receive a school-awarded mark during the 2020/21 school year.

Q2. Is there a deadline for students to decide if they want to write diploma exams during the 2020/21 school year?

A2. Prior to the administration of January 2021, April 2021, June 2021 and August 2021 diploma exams, students are encouraged to communicate their preference to their school. This will help schools prepare for the logistics of administering these diploma exams to their students.

Q3. If a student chooses to write an optional diploma exam but is dissatisfied with their mark, can the student choose for it not to count?

A3. No. If a student chooses to write the diploma exam, the mark from the exam will be combined with the school mark (70% school-awarded mark, 30% diploma exam mark).

Q4. If I choose not to write the diploma exams during the 2020/21 school year, will I receive a zero?

A4. No. Your school mark will become the official final course mark.

Q5. I took a course in the past but did not write the diploma exam at that time. I am currently registered to write the exam in during the 2020/21 school year and I do not plan on re-taking the course. Do I have to write the diploma exam?

A5. Yes. Exemptions will only be provided for students who have a new school-awarded mark in the 2020/21 school year and choose not to write the exam. Exemptions are not retroactive.

Q6. I am an adult individual who is not currently enrolled in a course. I was planning to challenge the diploma exam during the 2020/21 school year. Can I be exempt from the diploma exam?

A6. No. When exemptions are provided for diploma exams, the school-awarded mark is provided in place of the diploma exam mark. Since a current school awarded mark is not available, the diploma exam would need to be completed.

Q7. I paid a re-write fee to write a diploma exam, but I am choosing not to write it. Will I be provided with a refund?

A7. Yes, a refund will be issued.

Q8. What happens when a student does not write a diploma exam and applies to attend a post-secondary institution? Will this affect their application?

A8. Students are encouraged to contact their prospective post-secondary institution to inquire about specific admission requirements. Alberta's government is working with Alberta post-secondary institutions to ensure admission decisions are sensitive to the unique circumstances for this school year.

Q9. I am registered to write a diploma exam at one of the Provincial Writing Centres in Edmonton and Calgary. How can I indicate my preference to write or not write these diploma exams?

A9. Alberta Education will reach out to students who are already registered to write diploma exams at either of the provincial diploma exam writing centres so they can indicate their preference.

Examens en vue de l'obtention du diplôme de 12^e année, année scolaire 2020-2021 Questions et réponses

Q1. En ce qui concerne l'année scolaire 2020-2021, les examens de diplôme sont facultatifs. Qui décide qui passera ces examens?

R1. Les élèves, avec leurs parents, décident s'ils désirent passer ces examens ou non. Si un élève ne passe pas un examen de diplôme, on accordera une exemption. Pour bénéficier d'une exemption, les élèves doivent suivre le cours présentement et recevoir une note de l'école pendant l'année scolaire 2020-2021.

Q2. Y a-t-il une date limite à laquelle les élèves doivent décider s'ils veulent passer des examens de diplôme pendant l'année scolaire 2020-2021?

R2. Avant les séances d'examen de diplôme de janvier 2021, avril 2021, juin 2021 et août 2021, on encourage les élèves à faire connaître leur préférence à leur direction d'école. Cela aidera les directions d'école à se préparer en matière de logistique à faire passer les examens de diplôme à leurs élèves.

Q3. Si un élève choisit de passer un examen de diplôme facultatif, mais n'est pas satisfait de sa note, cet élève peut-il choisir de ne pas faire compter sa note?

R3. Non. Si un élève choisit de passer l'examen de diplôme, la note de l'examen sera additionnée à la note de l'école (70 % pour la note de l'école et 30 % pour la note de l'examen de diplôme).

Q4. Si je choisis de ne pas passer les examens de diplôme pendant l'année scolaire 2020-2021, est-ce que je recevrai une note de zéro?

R4. Non. La note de votre école deviendra la note officielle finale du ou des cours.

Q5. J'ai suivi un cours dans le passé, mais je n'ai pas passé l'examen de diplôme à ce moment-là. Je suis actuellement inscrit aux examens de diplôme pendant l'année scolaire 2020-2021 et je n'ai pas l'intention de reprendre le cours. Suis-je obligé de passer les examens de diplôme?

R5. Oui. Les exemptions seront accordées seulement aux élèves qui reçoivent une nouvelle note de l'école pendant l'année scolaire 2020-2021 et choisissent de ne pas passer l'examen de diplôme. Les exemptions ne sont pas rétroactives.

Q6. Je suis une personne adulte qui n'est pas actuellement inscrite à un cours. J'avais l'intention de demander de passer un examen de diplôme pendant l'année scolaire 2020-2021 sans suivre le cours correspondant. Puis-je être exempté de l'examen de diplôme?

R6. Non. Lorsque des exemptions sont accordées pour les examens de diplôme, la note de l'école remplace la note de l'examen de diplôme. Étant donné qu'il n'y a pas de note de l'école, il faudrait passer l'examen de diplôme.

Q7. J'ai payé des frais pour repasser un examen de diplôme, mais je choisis de ne pas le passer. Vais-je obtenir un remboursement?

R7. Oui, vous recevrez un remboursement.

Q8. Que se passe-t-il quand un élève ne passe pas un examen de diplôme et présente une demande d'inscription à un établissement postsecondaire? Cela a-t-il un effet sur sa demande?

R8. On encourage les élèves à communiquer avec l'établissement postsecondaire éventuel pour connaître les exigences d'admission en détail. Le gouvernement travaille de concert avec les établissements postsecondaires de l'Alberta pour assurer que les décisions d'admission tiennent compte du contexte particulier dans lequel nous opérons durant cette année scolaire.

Q9. Je me suis inscrit pour passer un examen de diplôme à l'un des centres d'examens provinciaux à Edmonton et Calgary. Comment puis-je signaler si je préfère passer ou ne pas passer ces examens de diplôme?

R9. Un employé du ministère communiquera avec les élèves qui se sont déjà inscrits pour passer les examens de diplôme à l'un ou à l'autre des centres d'examens provinciaux afin qu'ils puissent faire part de leur préférence.